

Les **Hébertistes**, appelés les « **exagérés** » pendant la Révolution<sup>[1]</sup>, sont sous la **Législative** et la **Convention** principalement des membres du **Club des Cordeliers**, appartenant pour un grand nombre aux rangs de la **Montagne** à la **Convention**, à l'administration de la Commune et du Département de Paris, et qui étaient en relation avec **Jean-Nicolas Pache**, **Jean-Baptiste Bouchotte** ou **Jacques-René Hébert** qui, lui-même, n'avait pas de parti à proprement parler.

Le mouvement « exagéré » ne se réduit évidemment pas à l'hébertisme qui n'en fut qu'un petit rouage que le Père Duchesne et sa femme étaient seuls à représenter. Les *Hébertistes*, est un néologisme né du procès des Exagérés ou ultra-démagogues, dont **Hébert** fut la « vedette », la figure la plus familière au public à cause de son journal *le Père Duchesne*.

Le grand mouvement de l'exagération révolutionnaire auquel Danton puis Robespierre cherchèrent à s'opposer, fut surtout représenté par **Barère**, **Collot d'Herbois**, **Billaud-Varenne**, **Carrier**, **Guzman**, **François Desfieux**, **Julien de Toulouse** et autres, qui furent les principaux artisans de la chute des **Girondins** qu'ils haïssaient (31 mai et 2 juin 1793). Impliqués dans des affaires troubles qui n'ont pas fini d'être élucidées, portant sur des détournements de fonds publics depuis le 10 août 1792, sur leurs liens avec la bande noire et des distributeurs d'argent étrangers – tous représentants des milieux de la banque et leurs agents : **Laborde de Méréville**, **Jean-Frédéric Perregaux**, les Walckiers etc. – et sur leur refus de s'expliquer ou de présenter des comptes, les Exagérés avaient de grandes ambitions.

Maîtrisant parfaitement les rouages de la démagogie la plus sophistiquée, ils s'appuyèrent sur « le peuple » à destination de qui on fabriqua une presse sur mesure, celle de **Marat** ou de **Hébert**, qui participèrent, en pleine lumière pour ce qui les concerne, aux entreprises destinées à terrasser les Girondins puis à « épurer » la Convention.

### **Origine du mouvement dit des *Exagérés***

Dans les jours qui précédèrent le 10 août 1792, plusieurs meneurs « exagérés » dans leurs propos et leurs costumes avaient admis que les insurrections de masse n'étaient rendues possibles que par certains artifices. La presse joua à cet égard un grand rôle et les journaux de Hébert et de Marat, qui étaient soutenus financièrement par des achats massifs ordonnés par la Commune ou sur les fonds du ministère de la guerre, se firent l'écho des accusations lancées contre Brissot et Lebrun.

Le mouvement s'appuya surtout sur des ressorts moins apparents et des financements occultes dont on a les preuves par la découverte d'actes notariés ou la connaissance de prises de participation commerciales diverses des principaux meneurs *exagérés* (comme **Berthold de Proly**, **Andres Maria de Guzman** ou **Jacob Pereyra**, eux-mêmes distributeurs d'argent) avec des représentants des milieux de la grande banque, comme Jean Joseph de Laborde – en fait son fils, Laborde Méréville –, **Édouard de Walckiers** son neveu, le comte de Pestre de Sèneffe

ou [Jean-Frédéric Perregaux](#), qui avaient donné des gages à la Révolution et ne voulaient pas, en France, d'un retour à la monarchie des Bourbons, mais une forme d'oligarchie assurant une stabilité politique et financière exempte de dirigisme et de protectionnisme.

Une partie des meneurs avait ainsi des liens de dépendance avec les puissants réseaux de la banque suisse que représentaient [Perregaux](#) et ses agents [Jacques Laffitte](#), Jannot-Lançon, etc., de la banque anglaise de [William Herries](#), [Walter Boyd junior](#) et Guillaume Ker et leurs agents Antoine Geneste et Auguste Rose, du réseau des Basques (Cabarrus, Laborde, Laborde de Méréville et leurs agents Nogué, banquier, Formalaguès, agent de change, Jacob Péreyra, [Charles de Sartine](#), le [ministre Garat](#), etc.) et de la banque belge ou autrichienne, représentée par le réseau formé par les membres de la famille Nettine (Mme de Laborde, par exemple, était une demoiselle Nettine, belle-sœur de Calonne et tante de Édouard de Walckiers, etc.) dont les ramifications couvraient toute l'Europe.

### **Les bénéficiaires ou « hommes de proie »**

Les acquéreurs de biens nationaux de grande importance ou de grand rapport, c'est-à-dire de vastes domaines abbatiaux, monuments historiques, châteaux, églises et leurs dépendances, etc. se partagent entre des membres des assemblées parlementaires de la Révolution – on compte beaucoup plus de "Montagnards" que de "Girondins" –, des membres de la Commune de Paris issue du 10 août comme le *septembriseur* [Didier Jourdeuil](#), et d'anciens nobles ayant donné des gages à la Révolution, membres de la première assemblée et regardés comme des traîtres par les émigrés de Coblenze, peu désireux par conséquent de voir se rétablir l'ordre ancien.

Ces anciens nobles n'ont pas abandonné leurs convictions aristocratiques et peuvent s'entendre avec ceux des révolutionnaires qui, se prétendant républicains – comme le maire Pache et ses amis de la Commune de Paris, du Comité de Salut Public et du ministère de la Guerre –, ne croient pas à l'avenir de la démocratie et sont prêts à tout pour installer un pouvoir à leur convenance, pour eux et leurs amis.

Mais son cas n'est rien du tout par rapport à [Fouché](#), Perrin, Albitte, [Joseph Le Bon](#), [André Dumont](#), [Merlin de Thionville](#) et tant d'autres représentants en mission ou administrateurs, tous acquéreurs révolutionnaires en assignats de biens dont la valeur réelle dépasse l'imagination.

En effet, à condition d'être initié aux rouages de la [spéculation](#) et de bénéficier de fortes protections politiques entre 1791 et 1795, il était possible à partir d'un investissement minimum de centupler ou plus sa mise initiale en l'espace de deux ou trois ans.

En principe soumises aux règles de la vente "*au plus offrant*" en vente publique, avec annonce et affiches, les ventes avaient lieu périodiquement dans les grandes villes ou dans les plus petites communes.

Dès 1792, il y eut des ententes illicites, et certains enchérisseurs étaient des "*hommes de paille*" ou des prête-noms. De nombreux conventionnels ont ainsi acquis des biens nationaux sous des noms d'emprunt.

Plus grave, de nombreux témoignages font état de manœuvres d'intimidation de certains citoyens sur d'autres, si bien que les mécanismes d'acquisition étaient faussés ; la redistribution équitable ou « *démocratique* » des richesses, par le biais des biens nationaux, fut donc un leurre.

Les ventes les plus importantes se firent sans publicité, dans la discrétion, sans respect des règles. Les plus gros acquéreurs, qui pouvaient étaler leurs remboursements sur plusieurs années, comptaient sur la dépréciation rapide de l'assignat républicain.

Tous ces acquéreurs de [biens nationaux](#), et les spéculateurs avaient en commun la volonté d'empêcher un retour à la situation d'avant 1789, et de devoir restituer les biens qu'ils avaient acquis depuis 1791.

[Les activités de la Bande Noire se sont poursuivies jusqu'en 1825 et bien au-delà <sup>7</sup>. [Honoré de Balzac](#) y fait référence dans plusieurs de ses romans<sup>8</sup>. « La Bande noire » est le titre d'un poème de [Victor Hugo](#) figurant dans le recueil intitulé « [Odes et Ballades](#) ».]

Ce sont eux qui, [révolutionnaires exagérés](#), se ligueront contre [Maximilien de Robespierre](#), qui représentait un danger. Le rappel des représentants [Jean-Baptiste Carrier](#), [Joseph Le Bon](#), [Joseph Fouché](#), [Jean-Lambert Tallien](#), etc. par l'Incorruptible au printemps 1794 fut combattu par leur allié le plus sûr au [Comité de Salut Public](#), [Bertrand Barère de Vieuzac](#), devenu riche propriétaire terrien.

Il y a entre eux de nombreuses nuances et des divergences de vue, mais ce qui les rassemble est qu'ils croient tous à la libre-entreprise et au maintien des prérogatives d'une élite sur "le peuple".

Les projets d'économie politique à coloration sociale et d'ouvertures politique de la république de l'an II aux puissances neutres, qu'incarnent certains républicains aussi convaincus que [Robespierre](#) et [Saint-Just](#), à partir du printemps 1793, doivent donc être combattus et la représentation nationale « *culbutée* », selon le jargon du temps.

En ce sens, les entreprises des "*meneurs*" – députés de La Montagne et administrateurs de la Commune –, d'abord contre les Girondins puis les projets d'épuration de la Convention elle-même par la force, s'inscrivent parfaitement dans cette logique. Or, c'est au Palais-Royal, dans la nébuleuse formée par ceux qui appartenaient à la Bande Noire, que se sont formés les projets d'[exagération](#) et de surenchère démagogique.

Ces projets ont été encouragés à dessein dès le procès de Louis XVI, par des représentants des milieux de la haute finance internationale dont la présence, en ces lieux, s'explique bien. Le banquier de cour [Jean-Joseph de Laborde](#) et son fils [Laborde de Méréville](#) participèrent activement au soutien des maisons de jeux du Palais-Royal. Laborde fut actionnaire de plusieurs d'entre elles. Des fonds à destination des « agitateurs » de la Commune furent distribués par l'intermédiaire de certains d'entre eux. [Jacob Péreyra](#) qui fut l'un des plus impitoyables persécuteurs des Girondins, avec [Berthold Proly](#) et les habitués du salon des Arcades, [Desfieux](#), [Guzman](#), [Collot d'Herbois](#), Lazowski ou encore Varlet, distribuait des fonds à ses collègues.

Il avait créé avec [Laborde de Méréville](#) et Charles de Sartines, fils de l'ancien ministre de Louis XVI, une société dite des Tabacs de la Havane, plus ou moins fictive, qui servait surtout à des transferts d'argent. Péreyra se chargea de salarier ceux que l'on voulait entraîner dans la voie de l'exagération, notamment dans les semaines qui précédèrent la chute des Girondins. Le fournisseur [François Desfieux](#) était, comme le [général Santerre](#), sous contrat avec les administrateurs et actionnaires des plus grosses maisons de jeux qui étaient souvent des distributeurs d'argent. Le ci-devant comte de Proly était lui-même en relation ancienne avec tous les financiers et agioteurs, et partie-prenante dans les projets d'exagération de la Révolution.

Il connaissait de longue date le ci-devant comte de Pestre de Séneffe, [Jean-Frédéric Perregaux](#), [François Louis Jean-Joseph de Laborde de Méréville](#), [Walter Boyd](#) et William Ker, [Guzman](#), [Julien de Toulouse](#), [Delaunay d'Angers](#), [François Chabot](#) et beaucoup d'autres députés, comme l'ancien avocat [Charles-Nicolas Osselin](#), que l'on retrouvera sur les bancs du tribunal révolutionnaire pour les moins fortunés, étaient également intéressés à ce projet très cohérent.

Enfin deux importants ministres, [Pache](#) – agent du [duc de Castries](#) – à la mairie de Paris puis à la Guerre, et [Garat](#) à l'Intérieur, soutenaient les agitateurs de la « commune rebelle ». [Garat](#), le ministre, était un des hommes de confiance des [banquiers Laborde](#) à qui il devait sa carrière. Tout le temps de son ministère, tant que cela lui a été possible, il protégea les membres de la Commune dite « hébertiste ».

### **Les assauts contre la Convention (10 mars-2 juin 1793)**

Ces meneurs furent les instigateurs des troubles du 10 mars 1793. Ils se réunirent, entre autres

chez Corrazza, le célèbre limonadier (débiteur de bière et glacier) du Palais-Royal.

Les Girondins dénoncèrent les menées de plusieurs d'entre eux et décrétèrent qu'il fallait les arrêter. Le ministre de l'intérieur Garat, qui soutenait comme Pache les provocations de la Commune, ou du moins ceux qui comme Guzman et Proly l'instrumentaient, provocations destinées à déstabiliser la Convention à majorité girondine, opposa sa force d'inertie à l'exécution du décret. Il reçut, notamment de Brissot et Louvet une série de lettres d'injonction au terme de quoi il consentit à reconnaître qu'une toute petite poignée d'agitateurs allait boire de la bière chez Corrazza et que cela ne méritait pas tant d'émoi. Dans ses Mémoires, il semble regretter son attitude qui a renforcé la Commune dans son désir de bousculer la Convention et dont l'épilogue a été tragique pour les députés de la Gironde, puis pour tant d'autres républicains.

Au moment de l'affaire de Dumouriez qui passa à l'ennemi, ce qui entraîna une certaine incompréhension dans l'opinion, les membres de la Commune et en particulier ceux, toujours les mêmes, qui se voyaient régulièrement au café Corrazza, se réunirent autour de Guzman et d'Auguste Rose, agent d'influence anglais<sup>[2]</sup> le 1<sup>er</sup> avril à l'Évêché de Notre-Dame, dans l'île de la Cité, toujours dans le même but de forcer la Convention à mettre plusieurs de ses députés en accusation. Au [Comité de Salut Public](#), nouvellement créé le 6 avril, [Barère](#), qui soutenait la Commune et non les Girondins comme il l'avait laissé paraître à dessein<sup>[3]</sup>, avait fait voter une disposition allant dans ce sens, mesure législative adoptée par les conventionnels, d'une gravité et d'une portée considérables, qui remettait en cause l'inviolabilité des députés que la Convention pourrait dorénavant, si elle le désirait, envoyer en prison sous un chef d'accusation grave. Les Girondins, qui avaient jusque-là fait confiance à [Dumouriez](#), étaient depuis son passage à l'ennemi taxés de complices, de traîtres, d'intentions conspiratrices et contre-révolutionnaires. *Pour sauver la patrie, affirmaient-ils, il faut perdre les Girondins.* En réponse, ceux-ci décidèrent de faire accélérer les enquêtes sur les agissements illégaux de la Commune, sur ses prévarications et ses voies de fait depuis le 10 août 1792.

Dans ces mouvements d'intimidation, les meneurs de la Commune, qui avaient le soutien de députés influents comme [Hérault de Séchelles](#), n'hésitèrent pas à en appeler à la force armée, l'armée révolutionnaire, qui fit braquer les canons du général [Hanriot](#) sur la Convention pour obtenir raison de la force sur le droit. Tous les survivants de cette époque et plusieurs grands témoins admettent qu'ils envisageaient à terme de « culbuter » et d'épurer la Convention toute entière et non pas seulement les Girondins, pour installer à leur profit un nouveau gouvernement « républicain » dont [Jean-Nicolas Pache](#) aurait été « Grand Juge »<sup>[4]</sup>.

### **L'affaire du 31 mai 1793**

Le 31 mai 1793, ils commencèrent l'épuration forcée de la Convention en faisant mettre, en

toute illégalité, une trentaine de Girondins « hors la loi ». Plusieurs députés avaient été arrêtés dans la séance du 2 juin et furent enfermés dans les prisons de Paris. D'autres, comme Buzot, Barbaroux, Condorcet ou Roland réussirent à se cacher ou s'éloigner en province. D'autres, près d'une centaine, furent arrêtés dans les jours, les semaines et les mois suivants et, parmi eux, Mme Roland, Dulaure, Mercier, etc.

Danton désapprouve, se retire du Comité de Salut Public dès l'été 1793 et entre dans la vie privée. Avec [Camille Desmoulins](#) et surtout Philippeaux, il ne cessera de dénoncer les exagérations inutiles et les dangers qu'elles font courir à la République.

### **Le programme des Exagérés**

Par calcul, les Exagérés réclamèrent la guerre à outrance tant civile qu'extérieure. [Jean-Baptiste Bouchotte](#), nommé au ministère de la guerre en remplacement de [Beurnonville](#) qui avait suivi [Dumouriez](#), fut placé sous la houlette de [Jean-Nicolas Pache](#) et de son gendre [François-Xavier Audouin](#). Ceux-ci firent nommer des administrateurs brouillons comme [Vincent](#), et des généraux « exagérés » comme le furent [Ronsin](#), [Rossignol](#) et [Turreau de Linières](#)<sup>[5]</sup> qui mirent la Vendée à feu et à sang, ainsi que Barère de Vieuzac l'avait appelé de ses vœux à la Convention. Des sommes énormes disparurent des caisses, mais ne furent pas perdues pour tout le monde ainsi que, par exemple, cela fut reproché au [général Ronsin](#)<sup>[6]</sup> et autres.

Ils continuèrent de faire pression sur la [Convention](#) pour la radicaliser, obtenant la promulgation de mesures politiques brutales comme la [loi des suspects](#), qui fut votée le 17 septembre 1793 et aussitôt mise en application.

Ils furent plus tard convaincus au Tribunal révolutionnaire d'avoir, par des manipulations sur l'approvisionnement de Paris, avec la complicité des producteurs de farine de la Beauce et de la Brie, cherché à entraîner la hausse des prix des denrées alimentaires et, pour parer aux émeutes populaires qu'ils cherchaient à attiser de toutes les manières, la Convention fit voter la Loi du maximum des prix.

Ils soutinrent avec force le mouvement de [déchristianisation](#) qui aboutissait dangereusement, selon [Robespierre](#), à démoraliser le peuple. À l'athéisme provoquant – dans une société où les mentalités n'y étaient pas prêtes – prôné à dessein par les « exagérés » [Chaumette](#) et [Anacharsis Cloots](#), Robespierre répondit par l'instauration d'un décret qui confirmait la liberté de culte.

Lors de la révélation de [l'affaire de la falsification du décret liquidant la Compagnie des Indes](#) où plusieurs députés étaient soupçonnés d'avoir touché un pot-de-vin, les exagérés se hâtèrent, par la voie de Hébert, de développer le thème du "tous pourris" destiné à déconsidérer la Convention dans l'opinion.

Se voyant menacés sur leur « gauche » à l'automne 1793, Robespierre et [Saint-Just](#) qui voulaient sauvegarder l'honneur de l'Assemblée, dégagèrent une majorité pour décider, au début de l'hiver 1793-1794, l'arrestation de l'ancien maire [Jean-Nicolas Pache](#), leur chef de file, de [Hébert](#) qui compromettait par ses insinuations l'honneur de la Convention, et tous les complices qu'on leur prêta au Tribunal révolutionnaire, tous abusivement rebaptisés « **hébertistes** » par la suite, comme si le mouvement se réduisait à la personne du père Duchesne.

### **La chute des hébertistes (février-mars 1794)**

À la fin de l'hiver, les conséquences de la loi sur le maximum général deviennent graves. La disette sévit à Paris et les fraudes sur la qualité des denrées, en particulier le vin, deviennent fréquentes. On se bat dans les queues à la porte des marchands. Cette crise économique influe sur la lutte entre les factions révolutionnaires qui proposent chacune des solutions différentes : les dantonistes sont contre la loi et soutiennent les commerçants, les robespierristes essaient de la faire appliquer pour ne pas mécontenter les sans-culottes tout en disant qu'elle leur a été imposée par les hébertistes<sup>38</sup>, les hébertistes veulent la faire appliquer par la Terreur et tripler l'armée révolutionnaire pour les réquisitions. Début février, Hébert attaque les négociants avec une violence croissante, s'aliénant ainsi la classe commerçante de la capitale. « Je n'épargnerai pas plus le marchand de carottes que le gros négociant, dit le Père Duchesne, car foutre, je vois une ligue formée de tous ceux qui vendent contre ceux qui achètent<sup>39</sup>. »

Estimant qu'on lui refuse la parole, il cesse de paraître aux [Jacobins](#) et se réfugie aux [Cordeliers](#). Le Club est alors surtout fréquenté par des petits fonctionnaires et compte peu de députés, mais les tribunes sont toujours pleines. Il a la réputation de prendre des motions hardies, dont d'ailleurs la Convention et les comités ne tiennent en général pas compte.

Le 31 janvier, les Cordeliers décident de voiler d'un crêpe funèbre le tableau des Droits de l'homme jusqu'à ce que leurs chefs arrêtés, [Vincent](#) et [Ronsin](#), soient libérés. Le [Comité de Salut Public](#) les ignorant, ils s'adressent au [Comité de sûreté générale](#) qui les reconnaît innocents et fait décréter leur libération par la Convention. Vincent, désireux de se venger de ses dénonciateurs, veut se faire admettre aux Jacobins, mais le Club l'éconduit le 11 février. Ce refus, que les hébertistes attribuent à Robespierre déjà coupable d'avoir refusé de faire rayer Desmoulins des Jacobins, va les faire passer dans l'opposition ouverte à un gouvernement qu'ils ont jusque-là ménagé.

Du 12 février au 4 mars, la pression monte au Club des Cordeliers contre « ces messieurs qui nous traitent d'exagérés parce que nous sommes patriotes et qui ne veulent plus l'être, si jamais ils l'ont été », « tous ces hommes usés en république, ces jambes cassées en révolution » (la

veille Robespierre est tombé malade ; les citations sont de [Momoro](#)). On assiste cependant à une suspension du conflit entre factions avec les festivités de l'abolition de l'esclavage colonial, votée par la Convention, le 16 pluviôse an II-4 février 1794 et fêtée le 30 pluviôse an II-18 février 1794 au temple de la Raison. Il y consacre un article louant ici le lendemain « La grande joie du père Duchesne au sujet de la fête que les Sans-Culottes ont célébrée dans le Temple de la Raison, en réjouissance de l'abolition de l'esclavage des nègres<sup>40</sup>. Le 2 mars, Ronsin pose nettement la question de l'insurrection, l'estimant urgente et nécessaire, mais Hébert conseille de temporiser en envoyant une députation à la Convention.

Le 14 ventôse, les partisans de l'insurrection l'emportent, avec l'aide de [Carrier](#), rappelé de Nantes par le Comité de Salut Public. Momoro qui préside fait à nouveau voiler la Déclaration des Droits de l'homme « jusqu'à ce que le peuple ait recouvré ses droits sacrés par l'anéantissement de la faction ». Carrier réclame « une sainte insurrection ». Hébert dénonce « les Endormeurs des comités », ces hommes « qui ont fermé la bouche aux patriotes dans les sociétés populaires » et conclut cette fois comme Carrier : « Oui, l'insurrection, et les Cordeliers ne seront point les derniers à donner le signal qui doit frapper à mort les oppresseurs ! » Le lendemain, la section de Marat dirigée par Momoro essaie d'entraîner la Commune, mais n'y parvient pas. Chaumette appelle au calme et Hanriot est contre.

Le Comité de Salut Public décide alors de frapper les hébertistes. Collot d'Herbois essaie de les sauver : il demande aux Jacobins (Carrier, qui assiste à la séance s'est rétracté) qu'une députation soit envoyée aux Cordeliers pour « s'expliquer fraternellement » et les engager « à faire justice des intrigants qui les ont égarés ». Le 7 mars, la députation se rend chez les Cordeliers. Momoro, Hébert et Ronsin font amende honorable, mais pas Vincent. Les jours suivants, l'agitation continue dans les sections dominées par les hébertistes. Hébert lui-même attaque Barère au Club le 12 mars.

Le soir, le Comité de Salut Public (Robespierre convalescent est présent) approuve le rapport d'accusation que Saint-Just présentera le lendemain à la Convention. Les principaux chefs hébertistes, Hébert, Vincent, Ronsin, Momoro sont arrêtés dans la nuit du 13 au 14 mars et conduits à la Conciergerie.

L'opinion publique est habilement conditionnée, le 14 au matin, par l'annonce de la découverte d'une conspiration des hébertistes pour saboter le ravitaillement au moyen d'une disette factice, puis de forcer les portes des prisons en vue d'un massacre général des détenus. Les preuves existent, elles sont au Tribunal révolutionnaire, dit Billaud-Varenne aux Jacobins le soir. Les sans-culottes, qui ont faim, sont indignés. On assiste à une explosion de haine dans les sections contre les responsables de la famine.

Le mouvement exagéré fut « décapité », mais bénéficiait de solides complicités, notamment au



[Comité de sûreté générale](#) qui poursuivit à sa manière l'exagération révolutionnaire, contre la volonté de [Robespierre](#).

### **Le procès des Hébertistes ou Exagérés**

Malgré les efforts de [Barère](#) et de [Collot d'Herbois](#) – lui-même intimement lié avec [François Desfieux](#) –, quelques membres du mouvement exagéré furent donnés en pâture à l'opinion publique et guillotins le 24 mars 1794. Parmi eux, se trouvaient des gens de finances comme le banquier [Jean-Conrad de Koch](#) et le Belge Proly, qui avait participé à toutes les grandes spéculations de la fin de l'Ancien régime. D'autres comme [André Maria de Guzman](#) furent exécutés avec [Danton](#), puis vinrent le tour du banquier anglo-hollandais [Jean-Jacques Debeaune](#) qui était à l'origine de l'emprunt dit des Trois fils du roi d'Angleterre, et de divers administrateurs de police que l'on accusa d'avoir protégé les bailleurs de fonds du mouvement – notamment [Soulès](#), [Froidure](#), Dangé ou [Michonnis](#) –, exécutés discrètement dans les mois qui suivirent. Mais la plupart des protagonistes du mouvement « exagéré », ses inspirateurs et ses financiers passèrent le cap de [Thermidor](#) et réapparurent par la suite. Certains furent listés en 1800 par le premier consul Bonaparte pour être envoyés au [bagne de Cayenne](#).

Au Tribunal, Hébert est présenté comme le chef de la conjuration et placé sur un siège en avant des gradins réservés aux accusés, comme Brissot au procès des Girondins. On possède deux versions du procès : une version officielle, publiée par l'imprimeur du Tribunal, reprenant la propagande des maîtres du jour et une autre, due à une initiative privée, mais très sommaire. Il semble qu'Hébert ait été à son procès physiquement et moralement brisé. Quarante témoins sont entendus, n'apportant aucune pièce à charge convaincante.

Le soir du troisième jour, [Fouquier-Tinville](#) est convoqué au Comité de Salut Public par Robespierre<sup>41</sup>. Le quatrième jour, le jury se déclare « suffisamment éclairé » après trois jours de débats (selon le décret de la Convention pris, à la demande d'Hébert, à l'occasion du procès des Girondins). Tous les accusés (sauf un « mouton » incarcéré avec eux pour épier leurs propos) sont condamnés à mort et guillotins – Hébert le dernier – à cinq heures et demie du soir. Sa femme sera guillotinée vingt jours après lui.

Hébert a passé sa dernière nuit en prison à hurler et à appeler au secours. Le public moque le manque de fermeté de celui qui réclamait sans cesse que tombent les têtes.

Lors de son trajet de la conciergerie à la place de la Révolution, il est hué par le peuple.

Quand vient son tour de « jouer à la main chaude » (« être guillotiné »), Hébert doit être traîné à l'échafaud : sa tête montrée par le bourreau est saluée par des quolibets.

## **Le mouvement exagéré contre les Modérés**

Au lendemain de la proscription des Girondins, [Danton](#), suivi de [Camille Desmoulins](#) qui a regretté trop tard ses attaques contre [Brissot](#), ont les premiers pris leurs distances avec les Exagérés. Ils ont été suivis par un certain nombre de députés comme Philibert Simon et Philippeaux parmi les plus remarquables.

Dans les joutes par presse interposée qui, à la fin de l'automne 1793, opposèrent [Hébert](#) à [Camille Desmoulins](#), on voit que, sur le fond, ce qui distingue les deux tendances antagonistes - Exagérés et Modérés - portait sur leurs divergences à propos de choix essentiels liés à la poursuite de la guerre (à l'extérieur et en Vendée) et au maintien des lois terroristes. Mais c'est l'affaire de la liquidation de la Compagnie des Indes qui a radicalisé les positions et donné une visibilité pleine et entière aux antagonismes que pouvait annoncer le départ de Danton du Comité de Salut Public.

**Quelque chose de particulièrement éloquent, pour illustrer ce qui se jouait alors (le remplacement, concrètement, d'une aristocratie de "sang bleu" par une autre, une *aristocratie financière* toujours en place aujourd'hui...), est peut-être le sort d'un grand nombre de ces biens dits "nationaux", devenus purement et simplement... des *murs* pour les usines de la révolution industrielle qui commençait :**

### **[Reconversions dans l'industrie textile](#)**

Une partie des biens confisqués aux nobles ou à l'Église, parmi lesquels plusieurs abbayes de l'[ordre cistercien](#), a été transformée en usines de coton, ce qui a rapidement fait de la France le premier producteur textile d'Europe, s'approvisionnant au Brésil, via le Portugal. Ces investissements ont permis de résister à la concurrence britannique causée par le succès des [premiers entrepreneurs du coton britannique](#)<sup>14</sup>, dont les inventions comme la [mule-jenny](#) avaient multiplié par 140 la productivité. Les guerres de la [Révolution française](#) et de [Bonaparte](#) ont parallèlement suscité un besoin de textiles pour habiller les armées. Mais l'[émigration au Brésil de la famille royale portugaise](#), en 1807, pour fuir les armées françaises, a déclenché des mesures de rétorsion contre la France, privée du coton brésilien, se traduisant par la plus terrible pénurie de l'[histoire de la culture du coton](#). Cette pénurie a pris fin après l'[Alabama fever](#) de 1816 et le développement en [Égypte](#) du [coton Jumel](#), apparu sur le marché mondial en 1821. La matière première redevenant abordable dans les années 1820, plusieurs sites reconvertis en bien national reviennent à la production de coton.

Parmi les sites confisqués et transformés en usines textiles, bon nombre se situent dans des départements qui vivront une industrialisation textile au XIX<sup>e</sup> siècle :

- En [Haute-Savoie](#), l'ancien couvent des Clarisses devient la [manufacture de coton d'Annecy](#)<sup>15</sup>, dirigée par [Louis Alexis Jumel](#), l'inventeur du [coton Jumel](#)<sup>16</sup> puis est rachetée en 1828 par l'industriel suisse [Jean Gottfried Laeuffer](#) et emploie 1 400 personnes en 1847. Toute proche, la [manufacture de coton de Cluses](#)<sup>16</sup>, transformée après l'incendie de 1844 en [École d'horlogerie de Cluses](#), sera le point de départ de l'industrie du [décolletage](#) en [Haute-Savoie](#). Dans le même département, le [château de Faverges](#) est racheté en 1810 par [Jean-Pierre Duport](#), dont la fille épouse [Nicolas Blanc](#), qui investit dans une usine de mousseline. Leur fils, Jules Blanc (baron), fonde une dynastie textile<sup>17</sup>.
- L'[Oise](#) est particulièrement concernée : le marquis de Travanet a racheté l'[abbaye de Royaumont](#) à la Révolution pour y établir une filature de coton opérée par la famille [Derolland-Delacoste](#)<sup>18</sup>, dont la production fut arrêtée trois ans à partir de 1812<sup>19</sup>. Autre site important, l'[abbaye Notre-Dame d'Ourscamp](#), cistercienne, confisquée en 1792<sup>20</sup> devenue après 1825 l'usine de velours de coton la plus importante du département. Après la Révolution française, elle est récupérée par [Maximilien Radix de Sainte-Foix](#), puis en 1813 par [Pierre Toussaint-Delachaussée](#), qui crée la Société des établissements d'Ourscamp. Toujours en Picardie, le [couvent des Capucins de Château-Thierry](#) est vendu comme bien national à [Jean-Baptiste Gouge](#) (1772-1843) qui en fait une filature de coton<sup>21</sup>, au 24 rue des Capucins, dans l'actuel collège Jean-Racine<sup>22</sup>.
- Dans l'[Aube](#), qui comme la [Picardie](#) connaîtra un grand avenir textile, les domaines du moulinet, à [Pont-Sainte-Marie](#), près de [Troyes](#), sont vendus comme bien national à plus de 400 acquéreurs.
- Dans les [Vosges](#), la « première filature mécanique de coton installée du département »<sup>23</sup> est placée après la [Révolution française](#) dans les jardins de l'[abbaye Saint-Hydulphe de Moyenmoutier](#), tandis que sa voisine l'[abbaye Saint-Pierre de Senones](#) voit également l'implantation d'un procédé créé par John Heywood en 1806. Les deux usines seront plus tard acquises par [Marcel Boussac](#).
- En [Alsace](#), dans le bassin textile de [Mulhouse](#), [Jean Haeffely](#) installe en 1807 dans le château de [Pfastatt](#) une fabrique de blanchiment des tissus de coton<sup>24</sup>, tandis qu'[Hartmann Risler](#) fonde la manufacture éponyme, dans le [couvent de la commanderie des chevaliers teutoniques de Rixheim](#), racheté en 1797 au politicien et spéculateur [Jean Struch](#), qui l'avait acquis de l'[ordre Teutonique](#)<sup>24</sup>.
- Dans la [Loire](#), le [couvent des Récollets de Saint-Germain-Laval](#), à [Saint-Germain-Laval](#), est acheté aux enchères en 1792 par l'industriel [Barthélémy Chaverondier](#) (1761-1839)<sup>25</sup>, père de l'historien [Auguste Chaverondier](#) (1820-1891)<sup>26</sup>, qui installe ses machines à filer le coton dans le couvent<sup>27</sup>. L'usine emménagera ensuite à [Roanne](#).
- En [Saône-et-Loire](#), l'immense [abbaye de La Ferté](#) n'abrite plus que 14 moines à la [Révolution française](#). L'ensemble est vendu comme bien national en 1791 à Jean-Marie

et Joseph Passaut, maîtres de poste à [Sennecey](#)<sup>28</sup>, qui le revendirent trois jours plus tard à [Jean-Baptiste Humblot](#), négociant en toile et fabricant à [Villefranche-sur-Saône](#), par ailleurs député du [tiers état](#). Celui-ci paie 365 388 livres, dont 303 525 livres reversées au district de Chalon-sur-Saône<sup>29</sup>. Les frères Passaut empochent 61 863 livres de plus-values en trois jours, du 17 au 20 juin. Le personnel, en partie féminin, de la filature de coton est installé dans les dépendances<sup>30</sup>. [Arnould Humblot-Conté](#) en hérite en 1809 et la développe. Futur actionnaire de la [compagnie du chemin de fer de Saint-Étienne à Lyon](#), époux d'Hélène Conté<sup>31</sup>, héritière de la manufacture de crayons « comte-gilbert », ce maire de [Saint-Ambreuil](#) et député libéral de 1820 à 1824 et de 1827 à 1831, discute à l'assemblée de l'âge limite et de la durée de travail pour les enfants<sup>32</sup>.

- En [Belgique](#), alors annexée par la France, le [couvent de Royghem](#), près de [Gand](#), est adjugé comme bien national le 27 juin 1799, pour 300 000 livres, à [Liévin Bauwens](#) qui y établit une filature de coton, puis en ouvre une deuxième en 1800 à Paris. En 1796 les prémontrés sont chassés de l'[abbaye de Tronchiennes](#), rachetée par le même [Liévin Bauwens](#), pour installer en 1804 une filature de [coton](#), appelée à faire faillite trente ans après. La même année, l'[abbaye de la Cambre](#) à [Ixelles](#) change trois fois de mains et devient fabrique de betteraves puis de coton<sup>33,34</sup>.
- Dans la [Haute-Marne](#), l'[abbaye d'Auberive](#) est rachetée par [Abel François Nicolas Caroillon de Vandeuil](#), gendre de [Denis Diderot](#), qui installe une filature de coton dans l'aile est entre 1797 et 1807, année où elle périclité, l'obligeant à la transformer en résidence.
- En [Mayenne](#), l'[abbaye de Fontaine-Daniel](#) reste utilisée pour la fabrication des [Toiles de Mayenne](#).

D'autres départements, moins marqués par le textile, ont aussi compté de nombreux biens nationaux :

- En [Côte-d'Or](#), le [château d'Arnay-le-Duc](#), des Princes de Condé, devient usine textile puis cède la place, de 1865 à 1957, à la manufacture de limes râpes et outils Proutat-Michot-Thomeret, primée aux expositions universelles de Paris et Londres.
- Dans le [Var](#), à [La Ciotat](#), [Louis Benet](#) (1805-1877)<sup>35</sup> reprend une filature de soie et coton, situé dans l'ancien [couvent des Bernardines de La Ciotat](#), mis en adjudication le 4 septembre 1792<sup>36</sup>, où il installe l'un des premiers chantiers navals français fabriquant des navires à vapeur, en 1835.
- Dans la [Manche](#), l'[abbaye de La Lucerne](#) est également vendue comme bien national en 1790 puis achetée par [Louis-Julien Gallien](#), négociant-armateur à [Granville](#), qui installe dans l'église abbatiale une filature de coton en 1794<sup>37</sup>.
- En [Haute-Saône](#), pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, une importante filature de coton a fonctionné dans l'abbaye de l'[ordre de Cîteaux](#) d'[Adelans-et-le-Val-de-Bithaine](#)<sup>38</sup>.

- Dans l'[Hérault](#), à la [Révolution française](#), six moines vivent dans l'[abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert](#). Une filature de coton les déloge. Le cloître, vendu à un maçon, sert de carrière de pierre<sup>39</sup>.
- En [Eure-et-Loir](#), l'[abbaye Notre-Dame de Bonneval](#), cistercienne aussi, est vendue comme bien national à Julien Balleux, ancien maître de poste, pour devenir en 1793 une filature de coton fondée par [Pierre Dutartre](#)<sup>40</sup>, négociant à Paris, puis une colonie agricole pour enfants abandonnés, un asile et finalement un hôpital.
- Dans l'[Eure](#), l'[abbaye Notre-Dame de Fontaine-Guérard](#) voit sa dernière abbesse, Marie Madeleine-Éléonore du Bosc de Radepont, se retirer dans sa famille à [Radepont](#) en 1790. Le 12 mars 1792, [François Guérault](#), l'acquéreur, crée une vaste filature de coton, revendue en 1822, 30 ans après, au baron Levavasseur, propriétaire de nombreuses filatures en Normandie<sup>41</sup>, qui en fait la [filature Levavasseur](#). En 1821, [François Guérault](#) détenait à [Pont-Saint-Pierre](#) deux filatures de chanvre et de laine<sup>42</sup>.

